



Concours du Court Métrage règlement 2023

La Toulaine organise un concours destiné à choisir et promouvoir le meilleur court métrage. Le choix est effectué par un jury composé d'adhérents de *La Toulaine*, cinéphiles.

Les conditions du projet

La durée maximum est de 4 minutes.

Le format sera de préférence MP4 mais aussi MOV ou AVI.

Le matériel d'enregistrement est totalement libre.

La réalisation du film et son contenu respectent le droit en matière d'image et le droit du travail.

Qui peut présenter un projet ?

Toute personne physique, majeure ou mineure (avec l'autorisation des parents) à condition de respecter ce cahier des charges et de fournir les pièces demandées.

Dépôt des projets

Pour 2023, les projets doivent être déposés au plus tard le 1^{er} mars 2023.

Le film en format compressé et les pièces justificatives sont à envoyer à latouline37@gmail.com avec pour objet « concours du court métrage ».

Pièces justificatives

- Un CV d'une demi page A4 au maximum, destiné à vous présenter. Vous n'omettez pas de donner vos nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone.
- Un texte, d'une demi page maximum également, de présentation du film.
- L'autorisation parentale (papier libre) si vous êtes mineur.

Les « prix »

Le lauréat verra son film projeté à *La Toulaine* lors de la fête du Court Métrage. Il gagnera également 2 places pour un spectacle de son choix à *La Toulaine* et 2 places pour une séance au cinéma Les Studio.

Le deuxième gagnera 2 places pour un spectacle de son choix à *La Toulaine* et 2 places pour une séance au cinéma Les Studio.

Le troisième gagnera 1 place pour un spectacle de son choix à *La Toulaine* et 1 place pour une séance au cinéma Les Studio.